

Qualification de Vatican II

(Libre essai)



A l'occasion de diverses controverses, il nous a été posé la question suivante :
“ *Vatican II constitue-t-il un exercice du Magistère extraordinaire universel ou du Magistère ordinaire universel ?* ”

En fait, cette question n'a aucune importance : si Vatican II avait été un exercice soit du Magistère extraordinaire soit du Magistère ordinaire, dans l'un ou l'autre cas, il aurait été infaillible.

Ce n'est que par condescendance pour ceux qui ne considèrent pas que Vatican II (en raison des paroles mêmes de Paul VI qui déclara, lors de l'audience du mercredi 12 janvier 1966, que “ [le Concile] a évité de donner des définitions dogmatiques solennelles [...] ”) relève du Magistère extraordinaire universel, que le R.P. Guérard des Lauriers a basé sa fameuse démonstration, exposée dans les *Cahiers de Cassiciacum*, sur le Magistère ordinaire et universel. D'ailleurs, commentant ces paroles de Paul VI, le Père Guérard a lui-même écrit dans le premier numéro (mai 1979) des *Cahiers de Cassiciacum* (page 16, note 8) ceci : “ [...] Un Concile œcuménique n'est-il pas, dans l'Église, un fait

extra-ordinaire ? Ou bien, Paul VI et le Concile ensemble ont-ils voulu suggérer, en se gardant bien de l'affirmer, qu'en vertu de Vatican II c'est l'"état conciliaire", le "conciliarisme", qui doit devenir dans l'Église l'état ordinaire... ? [...]"

Certains prétendent d'autre part que Vatican II n'ayant été que "*pastoral*", il n'avait pas, il ne pouvait pas, à ce seul titre, être infallible.

Outre que cette proposition constitue un triple mensonge comme il a été démontré par ailleurs, Monsieur l'abbé (devenu depuis Mgr) Tissier de Mallerais, dans une lettre du 28 mai 1986 publiée dans le supplément au n° 6 de la revue *Sous La Bannière*, reconnaissait, à l'encontre de ceux qui tiennent ce raisonnement du concile pastoral, ceci :

" Vatican II a constitué un exercice soit du magistère extraordinaire, par des jugements solennels, soit du m.o.u.¹.

(Tertium non datur : "sive solemnè iudicio, sive m.o.u.", Dz 1792)

Or Vatican II n'a pas été un exercice du magistère extraordinaire (comme cela a été déclaré à plusieurs reprises au Concile).

Donc Vatican II a été un exercice du m.o.u. "

Mais de plus, dans la même lettre, il reconnaissait également que "*Le Magistère ordinaire et universel (m.o.u.) de l'Église est infallible. [...]"*

[En revanche, pour se rattraper aux branches, il argue que "*Le m.o.u. n'a pas la capacité de trancher infalliblement les questions controversées. [...]"* Voilà qui est un peu fort : il suffirait donc que des hérétiques (les modernistes ont été déclarés tels par saint Pie X) rediscutent une question déjà tranchée par l'Église (comme la liberté religieuse) pour que le Magistère ordinaire et universel ne soit plus infallible s'il vient à reparler de la question !... Non, le Magistère ordinaire et universel est toujours infallible dans les conditions avec lesquelles *Dignitatis Humanæ*, sur la liberté religieuse, a été promulguée. Le problème est donc de savoir comment et pourquoi cette "*Déclaration*" fut, de fait, hérétique.]

Cette question de savoir si Vatican II constitue un exercice du Magistère extraordinaire universel ou du Magistère ordinaire universel, est donc un faux problème ! elle n'a, répétons-le, aucune importance.

Et non seulement cette question n'a aucune importance mais, de plus, le problème est ainsi mal posé car, en réalité, il se présente sous deux aspects différents, savoir l'aspect du droit et l'aspect du fait.

1 Magistère ordinaire universel

C'est que nous tentons de montrer dans cet essai.

Pour cela, du point de vue du *droit*, nous ne considérerons que l'appartenance éventuelle de Vatican II au Magistère extraordinaire car, comme nous venons de le dire, son éventuelle appartenance au Magistère ordinaire ne change rien au fait qu'il aurait dû être nécessairement infaillible tandis qu'en réalité il fut hérétique.

Voyons donc ces deux aspects différents sous lesquels se présente réellement le problème :

- ◆ *Ex se et de jure*, tout concile œcuménique **fait partie** du Magistère extraordinaire : la réunion d'un concile œcuménique n'est quand même pas une chose ordinaire en soi !

Ex se et de jure, tout concile œcuménique est donc infaillible. Et cela, même en considérant que tel Concile se rattache au Magistère seulement ordinaire.

Vatican II, bien que **ne faisant pas partie** du Magistère en raison de(s) hérésie(s) notamment sur la liberté religieuse, **relève** pourtant bien, en vertu de la définition ci-dessus, puisqu'il est réputé œcuménique (réunissant un vrai Pape et les évêques à lui unis) du Magistère extraordinaire.

A ce titre, il aurait dû être infaillible ; et il aurait dû l'être, même en considérant qu'il se rattachait au Magistère seulement ordinaire. S'il ne l'a évidemment pas été, c'est qu'il ne fut pas réellement œcuménique : il n'y avait nécessairement pas l'ensemble d'un vrai Pape avec les évêques subordonnés.

- ◆ *De facto et per accidens*, Vatican II, étant hérétique, ne fait partie d'aucun Magistère catholique.

Comment donc ce "*concile*", réputé réunir un vrai Pape et les évêques subordonnés du monde entier (ou peu s'en faut) unis à lui, a-t-il pu se révéler hérétique et, ainsi, n'appartenir à aucun Magistère ?

La réponse s'impose d'elle-même à toute personne n'ayant pas d'*a priori* et

indemne de tout esprit partisan : si ce "*concile*" réputé œcuménique a pu, comme c'est malheureusement le cas, être dans l'hérésie, c'est que, nécessairement, il ne l'était qu'en apparence, il n'était pas réellement œcuménique.

Il y avait pourtant bien, au moins représentés, les évêques catholiques (ceux qui sont censés être unis à un vrai Pape) du monde entier ! Si donc Vatican II, en raison de l'hérésie, ne fut pas œcuménique, c'est qu'il lui manquait un vrai Pape.

C'est pourquoi les évêques, bien que catholiques, du monde entier ont pu ne pas être dans l'infaillibilité (et, de fait, errer) car cette infaillibilité, ils ne la tiennent pas d'eux-mêmes mais médiatement par le Vicaire du Christ. Si le Vicaire du Christ fait défaut, tous peuvent se tromper...

C'est ce qui est malheureusement arrivé !

Le 14 mars 2010,

Jean-Paul Bontemps.